

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF1336

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani et M. Pupponi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.